Changement d'exploitant d'installation / changement de l'ayant droit

Numéro de projet / demande |__|__|__|__|__|__|__|__|

L'exploitant(e) d'installation actuel(le)

Madame ☐ Monsieur ☐ Entreprise ☐

Entreprise .....

Prénom, nom .....

Rue n° .....

NPA, localité .....

Téléphone .....

E-mail .....

transfère l'installation avec le numéro de projet susmentionné à partir du mois suivant

mois, année (MM/AAAA) |__|__|/|__|__|__|__|

Veuillez noter que le droit à la rémunération ou aux garanties d'origine ne peut pas être transféré rétroactivement.

Les installations pour lesquelles la communication des données énergétiques est trimestrielle ne peuvent être transmises qu'au début du trimestre.

au(x) futur(e)(s) exploitant(e)(s) d'installation suivant(e)(s)

Madame ☐ Monsieur ☐ Entreprise ☐

Entreprise .....

Prénom, nom .....

Rue n° .....

NPA, localité .....

Téléphone .....

E-mail .....

Numéro de projet / de demande |__|__|__|__|__|__|__|__|

L'exploitant(e) d'installation actuel(le) est tenu(e) d'informer le futur ayant droit ou la future entreprise autorisé(e) à utiliser l'installation de l'ensemble des droits et obligations liés à l'encouragement. Ces droits et obligations résultent notamment de la Loi sur l'énergie[1], de l'Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables[2] et des décisions notifiées à l'exploitant(e) d'installation actuel(le). En outre, il/elle est tenu(e) d'informer l'ayant droit ou l'entreprise nouvellement autorisé(e) à utiliser l'installation d'un éventuel transfert du droit à rétribution ou de la facturation en sa faveur.

L'exploitant(e) actuel (le) de l'installation déclare par sa signature la validité de ce changement d'exploitant d'installation. Si plusieurs personnes sont exploitantes de l'installation, toutes les personnes concernées doivent signer
.

……	……	……
Lieu et date	Nom en caractères d'imprimerie	Signature
……	……	……
Lieu et date	Nom en caractères d'imprimerie	Signature

Le/la futur(e) exploitant(e) d'installation déclare par sa signature la validité de ce changement d'exploitant d'installation. Si plusieurs personnes sont exploitantes de l'installation, toutes les personnes concernées doivent signer.

……	……	……
Lieu et date	Nom en caractères d'imprimerie	Signature
……	……	……
Lieu et date	Nom en caractères d'imprimerie	Signature

Remarque pour les futur(e)s exploitant(e)s d'installation qui sont rémunéré(e)s dans le cadre du système de rétribution de l'injection SRI, qui reçoivent des contributions aux coûts d'exploitation destinées aux installations de biomasse CCE ou une prime de marché flottante PMF : Veuillez également soumettre le formulaire FO 08 41 92 «Informations de paiement» que vous trouverez sur notre site web.

[1] Loi sur l'énergie du 30 septembre 2016 (LEne; RS 730.0)

[2] Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvables du 1er novembre 2017 (OEneR; RS 730.03)